



LISTE DES PIÈCES POUR L'IMMATRICULATION D'UN ARTISAN-COMMERCANT

Pièces relatives du déclarant

- 2 Copies de la pièce d'identité + original
- 2 Attestations sur l'honneur de non condamnation
- Copies des diplômes, des certificats de travail ou certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Déclaration de qualification
- 2 copies de l'Attestation Formation Hygiène pour les activités de l'alimentation
- 2 copies Permis d'exploitation pour la vente de boissons
- Carte d'assuré social
- Copie du Justificatif récent d'adresse du domicile

- Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint

- Livret de famille pour personnes demandant à bénéficier de l'assurance maladie du déclarant

Si nationalité étrangère

- Carte de résident privilégié ou carte d'étranger (exerçant une profession exclusivement artisanale)

Pour le local et les fonds

Création

Pour le local

- copie contrat de location, copie bail commercial, autorisation du propriétaire pour l'exercice de l'activité (joindre 1 copie de la taxe foncière et la copie pièce identité propriétaire) ou titre de propriété au nom de l'exploitant (joindre 1 copie de la taxe foncière et 1 facture récente)
- Copie de l'acte de vente
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales
- Avis d'insertion au BODACC
- Extrait K bis ou K mentionnant la radiation ou la modification du précédent exploitant

Si prise en location-gérance

- Justification de la jouissance du local si distinct du contrat de location-gérance
- Copie du contrat de location-gérance
- Exemplaire du journal d'annonces légales ou copie de la publication comportant le nom du journal et la date de parution
- Extrait K bis ou K mentionnant la radiation ou la modification précédent exploitant

- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
- REGISSEUR DES RECETTES DU T.G.I. DE FORT DE FRANCE :

(En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi